

EMPÊCHER LE RETOUR DE LA PEINE CAPITALE AUX MALDIVES



Résultats d'une étude préliminaire sur la situation actuelle des organisations de la société civile en faveur de l'abolition, des risques auxquels elles sont confrontées et de leurs besoins pour renforcer leurs capacités.

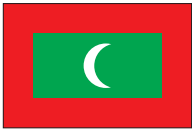
Statut	Abolitionniste de facto (dernière exécution en 1954)	
Ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)	2006 : OUI	
Ratification du deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP	2018 : NON	
Crimes passibles de la peine de mort	Meurtre, infractions liées au terrorisme entraînant la mort, trahison, certaines infractions Hudud	
19*	Nombre de personnes actuellement condamnées à mort (en décembre 2019)	

Résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le moratoire	
2007 et 2008	: contre
2010	: en faveur
2012 et 2014	: abstention
2016 et 2018	: contre

* Amnesty International, Global Report, Death Sentences and Executions 2019. <https://www.amnesty.org/en/documents/act50/1847/2020/en/>

▶ Début 2010	▶ 2013	▶ 2014	▶ 2016
<p>Des responsables politiques commencent à soulever la question du retour des exécutions.</p> <p>Des projets de loi sont rédigés, mais ils finissent par échouer au Parlement.</p>	 <p>Abdulla Yameen est élu à la présidence des Maldives et fait des tentatives soutenues pour reprendre les exécutions.</p> <p>Beaucoup soulignent la motivation politique de cette plateforme, à savoir que la peine de mort « recueille des voix » dans le contexte d'une radicalisation religieuse croissante.</p> <p>Président Abdulla Yameen</p>	<p>Le président Yameen s'engage à reprendre les exécutions.</p> <p>Une nouvelle réglementation est adoptée qui ouvre la voie à la reprise des exécutions.</p>	<p>La Cour suprême des Maldives confirme la peine de mort prononcée contre Hussain Humaam Ahmed, et le président Abdulla Yameen promet que la pendaison aura lieu dans les 30 jours.</p> <p>Grâce à la pression de la société civile locale et internationale, l'exécution n'a pas lieu.</p>

▶ Juillet 2017	▶ Septembre 2018	▶ Déc. 2018	▶ Octobre 2019
<p>Le gouvernement d'Abdulla Yameen s'engage à nouveau à reprendre les exécutions dans les deux mois et annonce que la construction d'une chambre d'exécution a été compliquée. 3 personnes sont considérées comme étant en danger imminent.</p> <p>Une fois de plus, sous la pression locale et internationale, y compris de la part du Comité des droits de l'homme des Nations Unies, les exécutions n'ont jamais eu lieu.</p>	<p>Abdulla Yameen perd sa réélection en 2018 face à Ibrahim Mohamed Solih, chef d'une coalition de partis d'opposition.</p>  <p>Président Ibrahim Mohamed Solih</p>	<p>Le nouveau gouvernement de Solih s'engage à soutenir le vote de l'Assemblée générale des Nations Unies sur un moratoire universel.</p> <p>Il revient sur sa promesse et vote contre.</p>	<p>En octobre 2019, l'organisation de la société civile active Maldivian Democracy Network (MDN) est interdite, ce qui a eu un effet paralysant sur la participation des ONG.</p> <p>Actuellement : alors que la question de la reprise des exécutions a été temporairement mise en sommeil, le traitement de la société civile s'est détérioré ainsi que sa capacité à surveiller l'activité du gouvernement.</p>



EMPÊCHER LE RETOUR DE LA PEINE CAPITALE AUX MALDIVES

[Introduction

Le risque d'une reprise des exécutions aux Maldives a été une lutte continue pour toute la communauté abolitionniste au cours des dernières années. Diverses organisations de la société civile locale et des ONG internationales ont lutté contre ce risque permanent en s'efforçant de le surveiller et de le combattre. À la demande de la **Coalition mondiale contre la peine de mort**, **Nasheen Kalkat**, Responsable juridique des cas en Asie du Sud à **Reprieve**, a mené des entretiens avec ces acteurs et compilé les résultats dans un rapport confidentiel, que ce document de deux pages résume. L'objectif était de mieux comprendre les menaces qui pèsent sur les efforts de la société civile locale et les risques liés à la lutte contre la reprise des exécutions aux Maldives.

[Principales conclusions

Aux Maldives, agir pour l'abolition ou plus généralement en faveur des droits humains n'est pas sans risque. Les menaces suivantes ont été signalées à plusieurs reprises par les défenseurs et défenseuses de la société civile :

Les menaces de harcèlement en ligne qui surviennent en réponse à tout travail pouvant être considéré comme anti-islamique, y compris les activités abolitionnistes. Les tentatives d'utilisation des médias sociaux comme un outil de plaidoyer sont généralement ciblées en premier lieu par les extrémistes, ce qui freine leur participation plus large par d'autres qui ne se sentent pas en sécurité pour contester les affirmations extrémistes sur l'Islam. Ces messages ont été signalés à Facebook et Twitter, mais peu de mesures ont été prises en raison d'une myriade d'excuses, dont l'une est qu'ils n'ont

pas la capacité de traduire le Dhivehi pour déterminer si un message enfreint leurs directives. Twitter a été particulièrement actif pour empêcher les défenseurs des droits de l'homme de promouvoir des tweets qui prétendent que leur utilisation a violé les règles de la communauté Twitter.

Les groupes extrémistes organisés ont également pris pour cible physique des défenseurs et défenseuses des droits de l'Homme. Ces groupes font circuler les informations personnelles d'un militant ou une militante et commencent à le surveiller ou à le suivre jusqu'à leur domicile pour l'intimider. Même si ces groupes extrémistes sont très connus, les individus qui en sont responsables restent impunis.



Manifestations aux Maldives. <http://thecircular.org/maldives-a-paradise-with-death-penalty-for-children/>

L'absence de protection policière a découragé de nombreuses personnes qui sont harcelées. Les services de police ne sont pas considérés comme fiables et qu'ils ont eux-mêmes été infiltrés par des sentiments extrémistes, ce qui

rend parfois dangereux le signalement d'allégations. La brutalité policière, bien qu'elle soit moins répandue sous le nouveau gouvernement, est toujours une menace omniprésente.

La censure officielle et les enquêtes sur les organisations de la société civile ont réduit l'espace dans lequel elles peuvent travailler, en particulier après l'interdiction publique du MDN. En 2015, MDN a publié un rapport sur la radicalisation aux Maldives. Plus de trois ans plus tard, des groupes extrémistes ont entamé une campagne de diffamation contre ce rapport et l'ont qualifié de blasphématoire.

Pour des raisons encore inconnues, le gouvernement a cédé à cette pression des extrémistes en octobre 2019, lorsqu'il a suspendu MDN pour des raisons liées à « la contravention aux principes de l'Islam ». Les quatre auteurs du rapport ont été accusés de blasphème et l'enquête criminelle est en cours.

Ces graves problèmes, ainsi que du désengagement des donateurs, contribuent à réduire l'espace d'action des abolitionnistes. Bien que la question de la reprise des exécutions n'ait pas été une priorité de ce gouvernement comme par le passé, les défenseurs et défenseuses des droits de l'Homme estiment que **le risque est toujours présent**. Avec le rétrécissement de leur espace de travail et les organisations extrémistes apparemment incontrôlées, si le gouvernement prend des mesures pour reprendre les exécutions, la capacité à combattre ces mesures sera réduite. ■

AUTEURE : NASHEEN KALKAT
REPRIEVE
AVRIL 2020



www.worldcoalition.org

Coalition mondiale contre la peine de mort
Mundo-M

47 av. Pasteur • 93100 Montreuil • France

Tél. : +33 1 80 87 70 43

Email : contact@worldcoalition.org



www.facebook.com/worldcoalition



@WCADP



La présente publication a été élaborée par la Coalition mondiale contre la peine de mort dans le cadre d'un projet pour les pays à risque, et avec le soutien financier de l'Agence française de développement (AFD) et la Fondation de France. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la Coalition mondiale contre la peine de mort et ne devrait en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'AFD ni la Fondation de France.

